



## éboulement de rocher et dégâts chez le voisin intérieur

-----  
Par penseoptimiste

Bonjour,

Il y a eu un éboulement de roches du terrain du voisin situé en dessus. Le terrain d'en bas a subi seul des dégâts assez massifs - sauf la route de la commune qui a dû être déblayée.

Quelle assurance va payer: la responsabilité civile du voisin du terrain supérieur (il y avait quand même une roche prépondérante qui s'est effondrée, mais qui a tenu depuis "toujours" ou celle de la commune ou l'assurance bâtiments du propriétaire endommagé ou tous les trois?

Merci d'une réponse éclairante!

Penseoptimiste

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Chaque assuré sera indemnisé par sa propre assurance.

Laquelle se retournera vers l'assureur du responsable propriétaire des rochers éboulés.